COMMUNE d'ECKWERSHEIM

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de STRASBOURG-CAMPAGNE

ARRÊTE MUNICIPAL temporaire n° 54/2026

Portant réglementation du stationnement et de la circulation à l'occasion de la chasse aux bonbons du 31/10/2026

Le Maire de la commune d'ECKWERSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDÉRANT qu'une chasse aux bonbons et une dégustation de soupe sont organisées par la commune le samedi 31 octobre 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des participants, notamment des enfants, ainsi que celle des usagers de la voie publique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, à cet effet, de réglementer temporairement le stationnement et la circulation aux abords de la place de l'église ;

ARRÊTE :

- **Article 1 : Réglementation temporaire du stationnement**

Le stationnement de tous les véhicules est interdit sur la place de l'Eglise le samedi 31 octobre, de 17h00 à 21h00.

- **Article 2 : Réglementation temporaire de la circulation**

Le samedi 31 octobre 2026, de 18 h 00 à 21 h 00, la circulation aux abords de la place de l'Église fera l'objet d'un encadrement spécifique afin de garantir la sécurité des participants à la chasse aux bonbons et à la dégustation de soupe organisées par la commune.

La circulation pourra être ralentie, déviée ou momentanément interrompue en fonction de l'affluence et des nécessités de sécurité. Les usagers devront respecter la signalisation mise en place ainsi que les consignes des personnes chargées de l'encadrement.

L'accès des véhicules de secours et des services d'urgence devra être maintenu en permanence.

- **Article 3 : Infractions**

Tout véhicule en infraction avec les dispositions du présent arrêté pourra faire l'objet des mesures prévues par la réglementation en vigueur, notamment en matière de verbalisation et, le cas échéant, de mise en fourrière.

- **Article 4** : Ampliation du présent arrêté est adressée :
  - à M le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
  - à la Brigade territoriale de contact de Strasbourg

A ECKWERSHEIM, le 23 octobre 2026

Le Maire,
Julien BORNERT

L'adjoint par délégation
Isabelle MOURER

MAIRIE D'ECKWERSHEIM